



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14 : COMMUNE DE GRATTERY

Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base DGFIP 2018) :

Population totale au 1^{er} janvier 2020 : 217 Source INSEE recensement de 2017 à compter de 2020

Population Municipale : 213

Population Comptée à part : 4

Données Socio-démographiques	Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	223			
Nbre foyers fiscaux	111			
Part des foyers non imposables	49.5 %	63.2 %	59.2 %	63.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	34.622	22.680	24.381	23.051

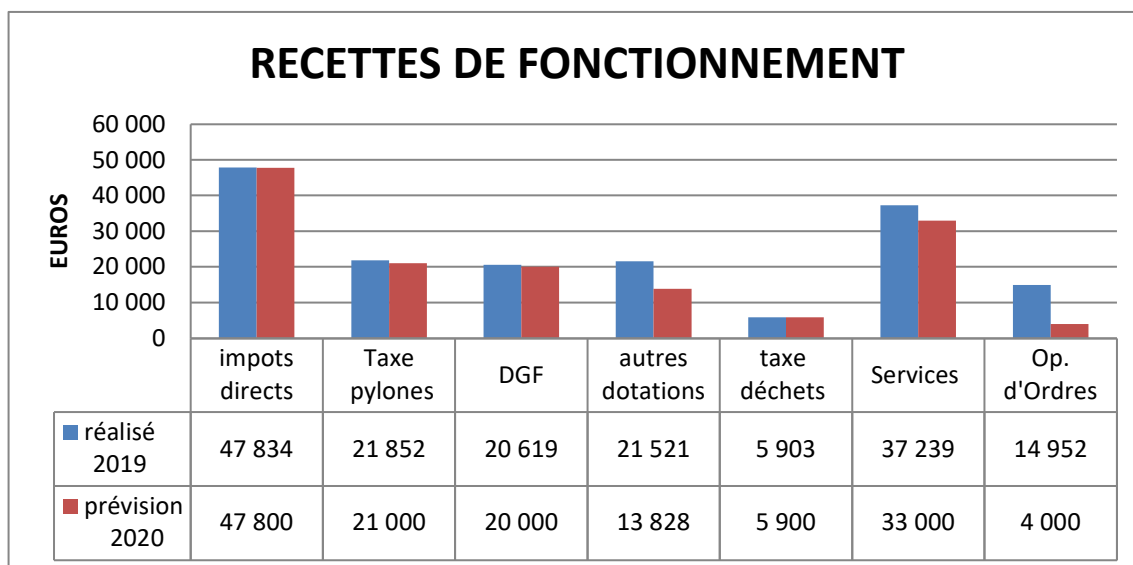
II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	139 813.46 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 000 €
Dépenses de personnel	32 120 €	Recettes des services	33 000 €
Autres dépenses de gestion courante	32 935 €	Impôts et taxes	78 801 €
Dépenses financières	2 250 €	Dotations et participations	34 927 €
Attribution de Compensation (CCTDS)	26 000 €	Autres recettes de gestion courante	1 805 €
Autres dépenses	0 €	Recettes exceptionnelles	889 €
Dépenses imprévues	2 000 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	235 118.46 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 081€	Total recettes réelles	153 422 €
Virement à la section d'investissement	26 644 €	Excédent brut reporté	113 421.46 €
TOTAL GENERAL	266 846.46 €	TOTAL GENERAL	266 846.46 €

RECETTES de fonctionnement 2020 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle..), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

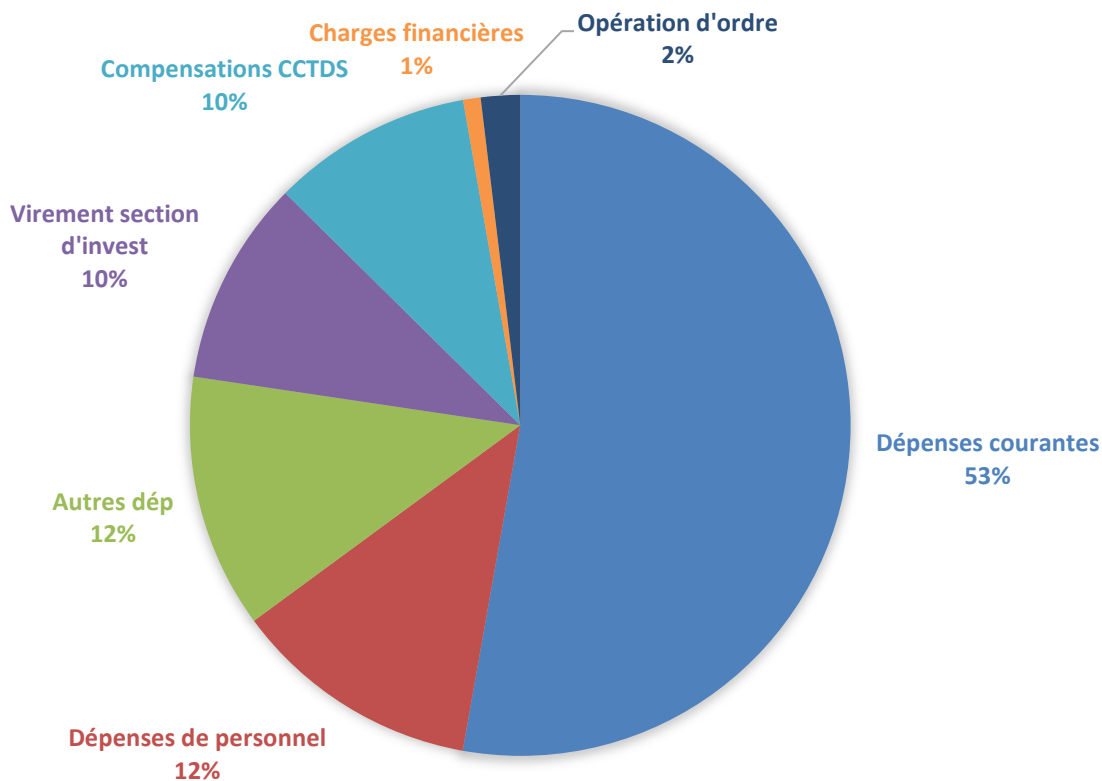


- La prévision de recettes des services est prévue à la baisse pour éviter toute surestimation. Les ventes de bois estimées sont moins importantes qu'en 2019 cela pourra être revu à la hausse si vente des bois tombés suite aux intempéries de ce début d'année 2020.
- Les Opérations d'Ordres correspondent aux travaux réalisés en régie une fois les travaux réalisés ils seront réaffecté en investissement par le biais d'une opération d'ordre. (Écritures budgétaires) prévision à la baisse par rapport à 2019, 2 opérations sont envisagées à ce jour la réalisation d'une barrière rue du romain et la finalisation des vitraux de l'Eglise via la location d'une nacelle spécifique.

DEPENSES de fonctionnement 2020 :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'ensemble de charges courantes : Les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer...
- Le personnel communal se compose de 3 agents à temps non complet :
 - 1 secrétaire (17H30)
 - 1 employé de commune (partagé en tiers temps avec la communauté de commune),
 - 1 agent d'entretien (4H).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2020



- Cette année, seules deux opérations de travaux seront réalisées en régie (par la commune elle-même) de ce fait les dépenses liées à ces travaux se retrouvent en section de fonctionnement, une fois les travaux réalisés ils seront réaffecté en investissement par le biais d'une opération d'ordre. (Écritures budgétaires).
- L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de personnel reste constante
- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 permet à la commune d'envisager plusieurs projets d'investissements via un virement entre les deux sections de 26 644 €
- 2020 étant une année électorale, le présent budget sera revu par l'équipe municipale nouvellement élue et ajusté si besoin.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	36 905.80 €	Virement de la section de fonctionnement	26 644 €
Remboursement d'emprunts	9 162 €	FCTVA	9 737€
Immobilisations (chap 21)	21 900 €	Opérations patrimoniales	137 666.78 €
Etudes (Chap.20) Révision carte com.	5 600 €	Cessions d'immobilisations	0€
Autres travaux	€	Taxe aménagement	1 700€
dépenses imprévues	2 500 €	Excédent de fonctionnement	36 905.80 €
Opérations patrimoniales)	137 666.78 €	Emprunt	0 €
Op. d'Ordres entre sections (travaux régie)	4 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	5 081 €
TOTAL GENERAL	217 734.58 €	TOTAL GENERAL	217 734.58 €

DEPENSES d'investissement :

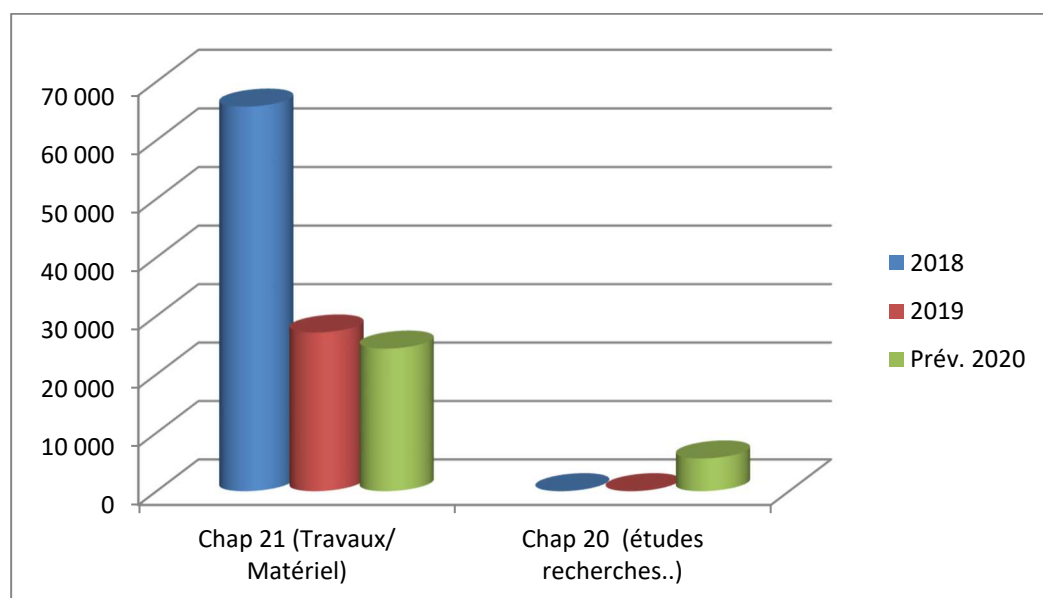
Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

L'excédent de la section de fonctionnement alimente la partie investissement pour permettre à la commune d'investir dans le renouvellement de matériel obsolète ou achat neuf nécessaire au bon fonctionnement des services.

Sont envisagés pour 2020 : achat de Mobilier, amélioration éclairage public LED, création éclairage public rue des Proley, l'équipe municipal décide de maintenir les sommes pour entreprendre la révision du document d'urbanisme.

Les opérations patrimoniales inscrites correspondent à la régularisation d'imputation budgétaire d'une immobilisation (travaux réalisés et amortis).

NB : A noter deux opérations de travaux seront réalisées en régie (par la commune elle-même cf. tableau section de fonctionnement) de ce fait les dépenses liées à ces travaux se retrouvent en section de fonctionnement, une fois les travaux réalisés ils seront réaffectés en investissement par le biais d'une opération d'ordre. (Écritures budgétaires).



RECETTES d'investissement :

Ce sont principalement les recettes de la section de fonctionnement qui permettent à la commune d'équilibrer et d'investir sur le long terme par le biais d'un virement entre sections.

Les recettes de la taxe d'aménagement varient selon les travaux de constructions entrepris sur la commune.

	Réalisé 2019	Prévu 2020
FCTVA (récupération TVA)	3 277	9 737
Taxe Aménagement	5 987.81	1 700
Excédent de fonctionnement	36 846.96	36 905.80
Opération d'Ordre	4 763	5 081
Virement section de foncion.	59 737	26 644

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

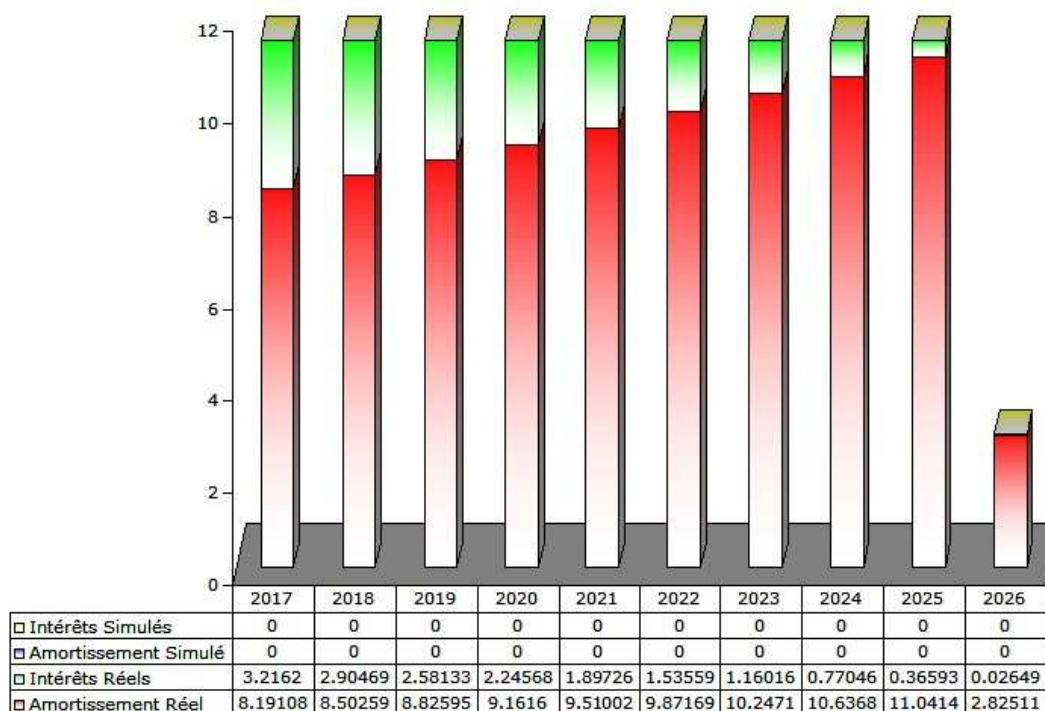
La dette correspond à l'emprunt réalisé dans le cadre de la mise aux normes du réseau d'incendie et de secours contracté en 2006 (durée 20 ans).

Etat de la dette :

	Montant en €
Dette Budget communal	
Dette en capital au 1 ^{er} janv.	63 293.71
Dont encours des dettes bancaires et assimilées	63 293.71
Annuité des dettes bancaires et assimilées	11 407.28
Dette en capital au dernier jour de l'exercice	54 132.11

	Montant en €
Dette Budget Eau et Assainissement	
Dette en capital au 1 ^{er} janv.	425 776.82
Dont encours des dettes bancaires et assimilées	425 776.82
Annuité des dettes bancaires et assimilées	19 688.72
Dette en capital au dernier jour de l'exercice	413 713.09

Courbe des remboursements



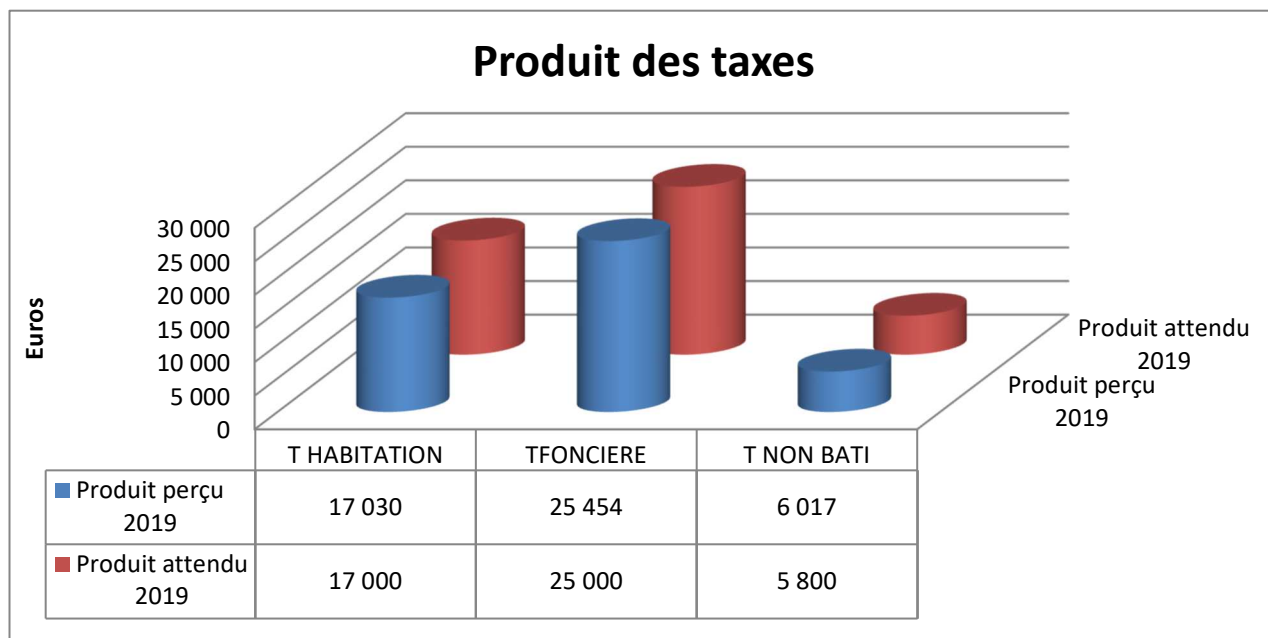
IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Le présent budget est voté avant notification des bases de taux d'imposition, une décision modificative régularisera les sommes inscrites prévisionnellement à la baisse.

Aucune modification des taux d'imposition des taxes directes locales n'est prévue pour 2020 :

Taxe d'habitation 6.52 % **Taxe foncière bâti** 16.55% **Taxe foncière non bâti** (35.19%)

Total des produits perçu en 2019 : 47 834 € prévu en 2020 : 47 800 €



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 25 février 2020

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.